



N° 44382-2017/1-ACTS/ DC

Date du : 18 décembre 2017

Rapport de présentation

OBJET : arrêté modifiant l'organisation et les attributions des services de la direction de la culture de la province Sud

PJ : un projet d'arrêté

La direction de la culture a été créée par délibération n° 21-2004/APS du 18 août 2004 et l'organisation des services de la direction fixée par arrêté n° 1581-2004/PS du 10 septembre 2004.

Le présent projet d'arrêté a pour objet de compléter l'arrêté en vigueur pour faire suite à la reconnaissance du domaine du Château Hagen et de la maison Taragnat comme un service de la direction de la culture.

En effet, le domaine du Château Hagen et de la maison Taragnat, site classé Monument Historique, est la vitrine patrimoniale et architecturale de la province Sud, et la vitrine de l'expression artistique de la politique culturelle provinciale.

Il est devenu une véritable plateforme de développement artistique et culturel dont le fonctionnement s'apparente désormais à celui d'un centre culturel avec cette particularité d'être dans le même temps un monument classé du patrimoine calédonien.

Depuis 2011 et sa première ouverture au public, le Château Hagen a organisé 196 événements accueillant un total de 52.560 visiteurs (au 27/11/17), comme décrit ci-après :

- 2011 : 1 événements ; 3.412 visiteurs ; 30 jours d'ouverture
- 2012 : 7 événements ; 5.743 visiteurs ; 43 jours d'ouverture
- 2013 : 9 événements ; 4.155 visiteurs ; 58 jours d'ouverture
- 2014 : 15 événements ; 5.863 visiteurs ; 60 jours d'ouverture
- 2015 : 27 événements ; 4.373 visiteurs ; 82 jours d'ouverture
- 2016 : 53 événements ; 9.982 visiteurs ; 128 jours d'ouverture
- 2017 : 84 événements ; 19.032 visiteurs ; 296 jours d'ouverture

L'importante hausse constatée entre 2015 et 2016 s'explique par l'organisation en 2016 des « Week-ends au Château », événement mensuel, qui ont réclamé une organisation précise chaque mois en amont et *in situ*, et qui à eux seuls ont compté 4.363 visiteurs (43,7% de la fréquentation), marquant une hausse de 128% entre 2015 et 2016.

La fréquentation entre 2016 et 2017 a largement évolué grâce à une saison culturelle forte de plus de 80 événements, aux « Week-ends au Château » qui furent reconduits accueillant 6.571 visiteurs (34,5%) et à une ouverture quotidienne du parc sans fermeture annuelle ; l'ensemble marquant une hausse de 91% entre 2016 et 2017. Depuis 2011, le Château Hagen enregistre donc une croissance annuelle moyenne de visiteurs de 33%.

L'essor de l'établissement appelle désormais le Château Hagen à être reconnu comme une entité à part entière au niveau d'un service dans l'organisation de la direction de la culture.

Ses projets à venir dès 2018 sont notamment :

- accueil des touristes et croisiéristes avec mise en place d'une économie culturelle,
- démarche de promotion de la mise à disposition auprès des entreprises,
- ouverture du volet éducatif historique, patrimonial, architectural et artistique,
- poursuite des résidences d'artiste,
- ambition d'obtenir le label de « Centre culturel de rencontre » délivré par le ministère de la Culture et de la Communication,

Le Château Hagen et maison Taragnat se compose actuellement de cinq agents :

- un responsable ;
- une assistante administrative et culturelle ;
- un médiateur botanique ;
- un jardinier ;
- un assistant technique.

Enfin, il convient également de modifier l'article 3 de la délibération en vigueur qui mentionnait le bureau de la gestion des moyens lequel a été supprimé dans le cadre de la fusion des services administratifs et financiers entre la direction de la culture et la direction des sports et loisirs (actuelle direction de la jeunesse et des sports).

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

LE DIRECTEUR DE LA CULTURE

Jean-Baptiste FRIAT

